



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال@E+ +٠٤٣٠٠٤٣٠ | ٥٥٠٨٠٥ | ٢٤٨٥٠١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 30 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/04/2024**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'offre publique d'achat obligatoire dont la note d'information a été visée par l'AMMC en date du 20 décembre 2023 sous la référence VI/EM/041/2023, portant sur les titres de la société Sanlam Maroc, à l'initiative de Sanlam Emerging Markets Proprietary Limited, Allianz Europe B.V, Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited et Sanlam Pan Africa Maroc S.A, la société Sanam Holding a déclaré avoir cédé, le 23 janvier 2024, 497 573 actions Sanlam Maroc SA, franchissant ainsi, directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Sanam Holding déclare détenir 293 574 actions Sanlam Maroc SA, soit 7,13% du capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, Sanam Holding envisage d'arrêter ses achats sur la valeur concernée et de continuer à siéger au conseil d'administration de Sanlam Maroc.

Sanam Holding déclare agir de concert avec M. Said Alj.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : dfsp@ammc.ma